



Bien immobilier seul

Par **Charline58**, le **14/07/2019** à **11:22**

Bonjour, voilà je vous explique ma situation je suis interdit bancaire (encore 2 ans), mon conjoint souhaiterait acheter une maison et qu'elle soit à nos 2 noms, mais la banquière lui a dit que ce n'était pas possible si je n'apparaissais pas sur le crédit. Comment faire pour que je puisse être propriétaire avec lui de cette maison? PS : nous avons en projet de nous pacser.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **14/07/2019** à **11:37**

bonjour,

ce n'est pas le conseiller de votre banque qui décide qui peut être propriétaire de la maison.

il faut séparer le titre de propriété d'un bien immobilier et son financement.

sur l'acte d'achat du bien qui sera en indivision, vous pouvez être mentionné comme propriétaire avec la part de chacun dans la propriété du bien cela n'a rien à voir avec la souscription d'un emprunt, cela concerne le notaire.

par contre, si vous êtes interdit bancaire, il vous sera difficile que la banque vous accorde un prêt, il faut que votre conjoint soit le seul emprunteur si cela est possible.

salutations

Par **Charline58**, le **14/07/2019** à **11:49**

Merci pour votre réponse.

Oui se sera bien lui le seul emprunteur, mais du coup sur les papiers du notaire on peut demander que je figure dessus sachant que je ne finance pas cette maison?

Par **Visiteur**, le **14/07/2019** à **22:29**

Bonjour.

Si votre "conjoint" dispose de suffisamment de revenus pour emprunter seul, il peut le faire et par la suite, lorsque vous serez mariés ou pacsés, vous faire donation d'une partie du bien, sans droits de donation à payer jusqu'à 80.724 €.
Parlez de ceci à votre notaire.

Par **janus2fr**, le **15/07/2019** à **07:00**

Bonjour,

Merci d'utiliser les bons termes afin que l'on comprenne bien la situation, conjoint suppose mariage, or, vous êtes simples concubins...